

qu'on peut dire ici ne mettra fin à la pénurie mondiale de tôle d'acier convenant à la fabrication de gros tuyau d'acier. Aucune parole prononcée en cette enceinte ne peut convaincre le propriétaire albertain de puits de gaz obturés, ni les consommateurs éventuels au Manitoba ou dans l'Ontario, que l'on n'a pas besoin de se presser pour établir le pipe-line à gaz entièrement canadien. A ce propos, je rappellerais aux honorables député l'attitude prise par le gouvernement de l'Ontario, qui reconnaît "qu'il importe de faire vite". Aucune critique, aucun cliché, par exemple les mots "instrument choisi" appliqués à la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, n'empêchera que seule cette société a recueilli les contrats d'achats et de vente de gaz, a obtenu les permis de l'État, a pris les dispositions voulues pour se procurer le tuyau nécessaire pour commencer le pipe-line cette année.

Nous avons tous à tenir compte de ces faits et à en tenir compte dès maintenant. Le Gouvernement juge que la manière dont il compte s'en occuper rendra ces faits avantageux pour le pays et que si l'on tarde à se prononcer, cela nuira sérieusement à notre pays.

Je n'ai pas l'intention de répéter aujourd'hui l'histoire du projet d'aménagement d'un pipe-line entièrement canadien, dont j'ai parlé le 15 mars. Il ne faut cependant pas oublier qu'en décembre 1953, le gouvernement de l'Alberta a demandé l'aide du gouvernement fédéral afin de réaliser une entente entre la compagnie d'origine canadienne, qui se proposait de transporter du gaz à Winnipeg et de là aux États-Unis, et l'autre compagnie, composée en grande partie de citoyens américains, qui avait seule proposé de transporter du gaz albertain vers le centre du Canada. Après avoir encouragé la fusion de ces deux groupes, le Gouvernement a convenu de permettre l'exportation du gaz au sud de Winnipeg, en même temps qu'on assurerait le transport au centre du Canada en vertu du programme de la compagnie, qui se proposait de répartir ainsi les 500 millions de pieds cubes par jour que le gouvernement albertain lui permettrait d'exporter: 200 millions de pieds cubes par jour seraient exportés à Emerson et le reste serait dirigé vers le centre du Canada, dans la mesure où les marchés du Canada central pourraient l'utiliser. C'est en se fondant sur ces calculs que la nouvelle compagnie a élaboré ses plans techniques et financiers.

L'automne dernier, lorsqu'il devint évident que les ventes dans le Canada central ne suffiraient pas durant les premières années à attirer les capitaux privés nécessaires pour aménager tout le pipe-line, notre gouvernement, de concert avec le gouvernement de l'Ontario a convenu, sous réserve de l'appro-

bation des organismes législatifs respectifs, d'aménager et de se porter provisoirement acquéreur du tronçon du pipe-line allant de la frontière du Manitoba jusqu'à Kapuskasing, tronçon dit du nord ontarien. Le parlement provincial a approuvé à l'unanimité la mesure législative présentée par le gouvernement d'Ontario.

Je signale, en passant, que les membres de l'opposition ont adopté l'habitude de qualifier ce tronçon de non rémunérateur. Quand ces honorables députés arrosent leurs jardins, je suppose qu'ils ouvrent le robinet et qu'ils se promènent dans les sentiers la lance à la main, mais non reliée au boyau. Ils considèrent sans doute qu'il serait inutile de la relier au boyau.

Ceci dit, on pouvait raisonnablement s'attendre, et on le peut encore, qu'une fois le tronçon du nord ontarien soustrait aux exigences des immobilisations initiales pour l'aménagement du pipe-line, l'ensemble du projet pourrait être financé dès que le contrat d'exportation aux clients américains serait approuvé.

A ce moment-là, nous ne nous attendions à aucun retard prolongé dans l'approbation de ce contrat de la part de la Commission fédérale de l'énergie. Nous aurions peut-être pu, mais j'estime que nous ne le pouvions vraiment pas, prévoir qu'il y aurait un aussi long retard. Cependant, il y a eu retard et la question ne semble pas devoir se régler prochainement. C'est là un autre fait dont il faut tenir compte. Comme je l'ai dit mardi, le Gouvernement a décidé de prendre des dispositions afin que le pipe-line entièrement canadien soit aménagé sans attendre la décision de tout organisme d'un autre gouvernement.

A première vue, il semblerait y avoir plusieurs façons de le faire. Cependant, si on examine la situation de plus près, il semble que les moyens pratiques qui s'offrent à nous soient très restreints.

Nous avons beaucoup entendu parler en ces derniers jours de la proposition McMahon. Bien qu'elle soit maintenant passée à l'histoire, ayant été retirée, je voudrais indiquer à la Chambre certaines des raisons pour lesquelles elle n'a jamais été formulée officiellement par les intéressés et pourquoi elle n'aurait pu être acceptée si elle avait été présentée officiellement. La première et principale objection à sa proposition, c'est qu'elle comportait l'exportation, dès le début, de 400 millions de pieds cubes par jour à Emerson, comparativement à 200 millions en vertu du plan actuel. Cette offre n'aurait laissé que 100 millions de pieds cubes par jour pour l'Est canadien, quantité nettement insuffisante pour attirer les capitaux nécessaires à l'aménagement du pipe-line depuis Winnipeg